

## OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME

Organisation non gouvernementale de promotion, de protection et de défense des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, dotée du statut d'Observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, membre de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), de l'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH) et de l'Organisation mondiale contre la Torture (OMCT).

**Lauréat 2015 et 2006 du Prix des droits de l'Homme de la République Française**

---

BP. : 4021 Brazzaville – CONGO. E-mail: [ocdh.brazza@ocdh-brazza.org](mailto:ocdh.brazza@ocdh-brazza.org)

---

CP190803

## COMMUNIQUE

### Affaire Chacona :

### Verdict complaisant et scandale judiciaire

**Brazzaville le 8 mars 2019.** L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) exprime sa profonde indignation suite au verdict de complaisance rendu ce vendredi par la 3ème chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Brazzaville dans l'affaire du massacre de 13 jeunes hommes dans un commissariat de police à Brazzaville.

En effet, à l'issue d'une enquête bâclée, la justice congolaise avait ouvert à la va-vite, le 25 octobre dernier, le procès contre six policiers accusés "**d'homicide involontaire et de non-assistance à personne en danger**" dans l'affaire de treize jeunes hommes décédés dans un commissariat de police à Mpila sous l'effet de la torture.

Ce vendredi 8 mars, le verdict de la 3ème chambre correctionnelle est tombé : Le commissaire de police écope de deux ans de prison ferme ; son adjoint, de 3 ans de prison ferme et les 4 collaborateurs écopent de 12 mois de prison dont un avec sursis. Par ailleurs, aucun supérieur hiérarchique ni autorité en place n'a été sanctionné pour ces faits laissant penser que ce drame est de la seule responsabilité de quelques policiers agissant en dehors des règles établies. Or, le Ministre de l'intérieur devant le Parlement invoquait une opération officielle ayant mobilisé près d'une centaine de policiers.

Il est aussi révoltant et incompréhensible de constater que le tribunal s'est déclaré incompétent sur les intérêts civils, privant ainsi les familles victimes du droit à la réparation. Ce verdict complaisant illustre une fois de plus la banalisation de la torture et du mépris de la vie humaine et confirme les difficultés des victimes de torture d'obtenir justice. Ce jugement n'est pas non plus à la hauteur des crimes de sang commis et découragera davantage les victimes de torture de porter plainte et, témoigne d'une absence de volonté politique de lutter réellement et efficacement contre la torture.

La Cour d'Appel qui sera immédiatement saisie doit corriger ce verdict afin que tous les responsables de ce drame à tous les niveaux soient traduits en justice et éventuellement punis.

L'OCDH demeure mobilisé sur ce dossier pour que la vérité soit établie et la justice rendue.

## Rappel de faits

Les 21 et 23 juillet 2018, la police congolaise déploie officiellement 93 éléments pour « traquer les bandits » dans les quartiers nord de Brazzaville. Au mépris de la législation encadrant les interpellations, elle procède à une campagne d'arrestations sans fondement et de manière arbitraire. Plusieurs jeunes hommes sont interpellés, ensuite transportés dans les commissariats de la ville.

Tous se retrouvent finalement au Commissariat de Chacona à Mpila, où officiellement 13 jeunes hommes décèdent dans la nuit du 22 au 23 juillet des suites d'actes de torture et de traitements cruels inhumains et dégradants.

Après avoir essayé de cacher les corps aux familles, les autorités congolaises ont voulu ensuite maquiller ces meurtres en décès survenus à la suite d'affrontements entre bandes de criminels. Malgré les témoignages, dans un premier temps le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville et le Gouvernement nient la réalité des faits, et affirment que ces jeunes avaient perdu la vie lors d'une rixe entre bandes rivales surnommées « bébés noirs » à Djiri, quartier périphérique de Brazzaville. Les enquêtes menées par notre organisation montrent toutefois que les jeunes tués n'avaient vraisemblablement rien avoir avec les gangs des bébés noirs.

En peu de temps, la version du gouvernement évolue et rejoint celle de l'OCDH. Il aura fallu attendre un débat au Parlement, le 27 juillet 2018, pour que le ministre de l'Intérieur, Raymond-Zéphirin Mboulou, reconnaisse finalement la mort de ces treize jeunes pendant leur garde à vue au commissariat de Chacona, et indique qu'une commission d'enquête administrative et judiciaire avait été mise en place. Les familles de victimes ont reçu des frais d'enterrement de 2. 000. 000 de Francs CFA de la part des autorités congolaises, en échange de l'enterrement expéditif de leurs corps. L'OCDH engage trois cabinets d'avocats pour assurer la défense des familles des victimes.

A la suite d'une enquête éclairée menée exclusivement par la police congolaise (enquête pendant laquelle aucune autopsie des corps des victimes n'est pratiquée malgré les réclamations de plusieurs associations de défense des droits de l'homme et qui ne s'est focalisée que sur les agissements des agents en poste au commissariat de Chacona au moment des faits, sans faire la lumière sur la chaîne de commandements ayant entraîné ce drame), le parquet du tribunal de grande instance de Brazzaville, peu de jours après, ouvre une information judiciaire contre seulement six policiers pour « *homicide involontaire et non-assistance à personne en danger* ». Les six policiers sont mis aux arrêts.

Le parquet du TGI de Brazzaville transforme ainsi une affaire d'ampleur criminelle en délit, minimisant la portée des faits. Pourtant, même en l'absence des autopsies, les constats des causes et genre de mort établis par le médecin légiste sont formels : ce sont des coups et blessures volontaires relevés sur les corps des victimes qui ont entraîné la mort.

Pour l'intégralité du rapport suivre ce <http://ocdh-brazza.org/index.php/2018/10/04/rapport-de-situation-sur-le-drame-de-chacona-a-brazzaville/rapport-chaona-septembre-2018/>

- 
- **Pour consulter d'autres communiqués ou rapports de l'OCDH sur la République du Congo, veuillez suivre le lien: [www.ocdh-brazza.org](http://www.ocdh-brazza.org)**
  - **Pour obtenir davantage d'informations, veuillez contacter : [ocdh.brazza@ocdh-brazza.org](mailto:ocdh.brazza@ocdh-brazza.org) (+242) 05 768 10 99/ 05 533 07 63**